



Dépot de bilan après 3 mois d'ouverture

Par **nico42400**, le **12/04/2011** à **15:43**

Bonjour,

Voilà je vous fais le point sur ma situation et je poserais mes questions ensuite. Avec un associé, nous avons créé un SARL début décembre (dans le commerce), suite à un sinistre et à une activité plus que faible nous nous retrouvons avec un découvert auprès de la banque de près de 8000€. Nous sommes caution sur le prêt à hauteur de 5000€ chacun et le capital de la société est de 10000€ (et a été réinjecté dans la société). La banque ne veut plus nous suivre (ce qui est compréhensible) à moins que nous comblions ce découvert. Le problème c'est que nous n'avons pas les finances au niveau personnel pour cela et que la faible activité ne nous permet pas de soldé ce découvert. L'emprunt global auprès de la banque est de 37000€. Nous n'avons pas de dettes de fournisseurs et les seuls impayés sont le loyer (pour ce mois seulement), l'edf, les échéances de prêt et quelques prélèvements style internet qui ont été refusé et le RSI qui devrait arriver à échéance bientôt. Le stock du magasin est d'environ 15000€ (valeur marchande).

-peut on se mettre en dépôt de bilan sachant que nous avons peu de dettes, et si ce n'est pas possible que faire pour que les choses évoluent?

-sachant que le stock est conséquent, que le mobilier à une certaine valeur marchande et que nous avons racheté un droit au bail pour l'installation, dans quelle mesure peut-on exploiter ces divers biens pour payer nos dettes et rembourser notre emprunt?

-peut on commencer à chercher du travail (salarié) même si le dépôt de bilan n'a pas encore été prononcé?

Merci d'avance.